Suite de la table précédente pour l'évaluation des taillis en croissance.

Aménagement ou exploitabilité à 32 ans.		Aménagement ou exploitabilité à 34 ans.		Aménagement ou exploitabilité à 36 ans.		Aménagement ou exploitabilité à 38 ans.		Aménagement ou exploitabilité à 40 ans.	
Age du recru.	Facteurs constans pour 1 hectare.	Age du recru.	Facteurs constans pour 1 hectare.	Age du recru.	Facteurs constans pour 1 hectare.	Age du recru.	Facteurs constans pour 1 hectare.	Age du recru.	Facteurs constans pour 1 hectare.
Ans.		Ans.		Ans		Ans.		Ans	
22	546	22	490	22	441	22	398	22	360
23	584	23	524	23	472	23	426	23	385
24	623	24	559	24	504	24	455	24	411
25	664	25	596	25	537	25	485	25	438
26	707	26	634	26	571	26	515	26	466
27	751	27	674	27	607	27	548	27	496
28	797	28	715	28	644	28	581	28	526
29	845	29	758	29	683	29	616	29	557
30	894	30	803	30	723	30	652	30	590
31	946	31	849	31	764	31	690	31	624
		32	898	32	808	32	729	32	660
		33	948	33	853	33	770	33	697
				34	900	34	813	34	735
Total.	12,241			35	949	35	857	35	775
		Total.	12,832			36	903	36	817
				Total.	13,402	37	950	37	860
						Total.	13,950	38	905
								39	951
								Total.	14,476

§ III. — Usage des tables précédentes.

Les tables qui précèdent se rapportent chacune à un aménagement donné, ou à un âge d'exploitation déterminé. Une colonne indique la succession des années du recru; une colonne parallèle contient une suite de facteurs constans, qui s'emploient de la même manière que les facteurs des tables pour l'évaluation du sol. Chaque table représente ainsi l'*universalité* des aménagemens de la période désignée en tête de cette table, quelle que puisse être la valeur particulière des produits du sol. L'estimation des taillis, dans un aménagement soumis à la révolution de 24 ans, par exemple, se déduira du tableau intitulé : *aménagement ou exploitabilité à 24 ans*. Il en sera de même pour tous les aménagemens réglés au moins à 10 ans, et au plus à 40 ans, à l'exception de ceux *à périodes impaires* que nous avons laissés en dehors de nos tables, mais qui peuvent y être ramenés facilement par le moyen indiqué pag. 160.

Avant de passer aux applications, nous devons faire observer que l'évaluation des superficies doit se faire sur les *produits ou revenus bruts ;* sans aucune déduction pour les déboursés annuels, parce que ces déboursés n'affectent que l'appréciation du sol, comme étant une charge inhérente au fonds même de la propriété.

1° *Evaluation des taillis en croissance.*

1^er^ *exemple.* Un hectare de taillis, âgé actuellement de 9 ans, vaudra 650 fr. à 20 ans, époque ordinaire de son exploitation. Combien vaut-il aujourd'hui?

Je prends dans le tableau de 20 ans le nombre 355 correspondant à 9 ans.

Je le multiplie par 650

17750
2130

Produit . 230 750

Je retranche 3 chiffres sur la droite de ce produit, et j'ai 230 fr. 75 c. pour la valeur du recru de 9 ans.

2^e^ *exemple.* Un hectare âgé de 1 an produit tous les 30 ans une coupe de la valeur de 840 fr. Combien vaut présentement le recru?

Je prends dans le tableau de 30 ans le nombre 18 correspondant à 1 an.

Je le multiplie par 840

720
144

Produit . 15 120

Séparant 3 chiffres à droite, je trouve 15 fr. 12 c. pour la valeur cherchée.

3^e^ *exemple.* Quatre hectares sont âges, le 1^er^ de 10 ans, le 2^e^ de 15 ans, le 3^e^ de 16 ans, et le dernier de 25 ans; on sait que l'exploitation de ces 4 fragmens, réglée à 30 ans, donne par hectare, au bout de cette période, un produit de 950 fr. Quelle est la valeur actuelle de ces 4 hectares?

La table de l'aménagement de 30 ans me fournit les nombres suivans :

Pour 10 ans. . . . 214
Pour 15 ans . . . 357
Pour 16 ans . . . 389
Pour 25 ans . . . 743

1703